N° 2023/011/003

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Lionel **ARPIN**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Joël **ARPIN** (pouvoir à Christel **MAILHÉ**), Corentin **BOUCHER** (pouvoir à Anne-Emmanuelle **LECLERE**), Romain **BOUVET** (pouvoir à Mathieu **LECLERCQ**), Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Lionel **ARPIN**), Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY**, Frédéric **LIMBARINU**.

Secrétaire de séance : Marie-Claude **SORREL**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 11 - Votants : 15
Date de la convocation : le 14 décembre 2023.
Date de publication : 28 décembre 2023 au 28 février 2024

****

CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SAISONNIERE POUR LES SERVICES TECHNIQUES – ANNEE 2023-2024

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'engager du personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques, afin d'assurer notamment le déneigement, dès le mois de décembre prochain, ainsi que pour l'entretien courant.

Ainsi, il propose de créer trois emplois d'adjoints techniques, contractuels non permanents, à temps complet, pour une durée de 6 mois maximum. Les crédits correspondants sont prévus au budget primitifs 2023.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231220-2023-011-003-DE
Date de télétransmission : 28/12/2023
Date de réception préfecture : 28/12/2023

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- ➔ **De créer** les emplois décrits ci-dessus.
- ➔ **De fixer** les rémunérations à l'échelle indiciaire du grade de recrutement (catégorie C).
- ➔ **D'autoriser** le Maire à mettre en œuvre la procédure de recrutement et à nommer les personnes de son choix à ces emplois.
- ➔ **D'inscrire** les crédits afférents aux budgets 2023 et 2024 de la Commune.
- ➔ **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Marie-Claude SORREL

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231220-2023-011-003-DE
Date de télétransmission : 28/12/2023
Date de réception préfecture : 28/12/2023